

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 avril 2017 à 18 heures

Le 10 avril deux mil dix-sept à 18 heures,

Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 05/04/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, MARTIN Aline, PERRET Didier, QUATREMERRE Gilles, RICHARD Evelyne, TONKENS Gerben, VICENTE Georges.

Absent(e)s : HILAIRE Valérie, RUBINI Morgane, STABLO Marielle,

Pouvoir(s) : HILAIRE Valérie à AUDINOS Maryvonne, RUBINI Morgane à CHAMP Luc

Secrétaire de Séance : AUDINOS Maryvonne

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

M. le Maire expose qu'en raison d'une erreur dans les taux des impôts indirects communiqués les délibérations liées à ces votes et prises le 3 avril dernier ont été annulées.

Il propose que le compte rendu soit modifié en ces termes :

« Vote des taxes de contributions directes 2017 et budget primitif 2017 : En raison d'une rectification des taux des taxes des contributions directes de 2017, les présentes délibérations sont reportées au conseil municipal du 10/04. »

Après délibération la modification proposée du compte-rendu du 4 avril 2017 est approuvée à l'unanimité.

Vote des taxes de contributions directes 2017 : Monsieur le Maire expose à nouveau aux membres du conseil les conséquences fiscales de la fusion de la CAPCA avec la CCPV au 1^{er} janvier 2017 sur la taxe d'habitation.

Il propose les taux suivants pour l'année budgétaire 2017, à savoir :

- TAXE D'HABITATION : 11.17 %
- TAXE FONCIERE : 11.60 %
- TAXE FONCIERE NON BÂTI : 82.00 %

Les taux sont votés par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Fabrice MARCHOIS).

Vote du budget primitif : Suite à la réunion de la commission finances qui s'est tenue le 20 mars 2017, et aux dotations communiquées par l'Etat, le Maire présente et commente le Budget Primitif M14 au titre de l'année 2017 qui est voté par 13 voix POUR et 1 voix ABSTENTION (Fabrice MARCHOIS).

La section de Fonctionnement s'équilibre à 1 138 346.69 €

La section d'Investissement s'équilibre à 1 125 170.66€

Chaque section est présentée par chapitre.

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES	
Chapitre 011 (charges à caractère général)	251 530.96
Chapitre 012 (charges de personnel)	323 000.00
Chapitre 65 (autres charges gestion courante)	130 600.00
Chapitre 66 (charges emprunts)	35 000.00
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	1 000.00
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	24 386.55
Chapitre 023 (virement section investissement)	350 000.00
Chapitre 042 (dotation aux amortissements)	9 834.18
Chapitre 014 (atténuation de produits)	12 995.00
Soit un total de	1 138 346.69
RECETTES	
Chapitre 002 (résultat reporté)	276 156.89
Chapitre 013 (atténuation de charges)	0.00
Chapitre 042 (travaux en régie)	30 000.00
Chapitre 70 (produits des services)	42 585.00
Chapitre 73 (impôts et taxes)	517 989.80
Chapitre 74 (dotations – participations)	267 615.00
Chapitre 75 (autres produits – immeubles)	4 000.00
Soit un total de	1 138 346.69

B) SECTION INVESTISSEMENT :	
DEPENSES	
Chapitre 001 (résultat reporté)	230 370.48
Chapitre 040 (travaux en régie)	30 000.00
Chapitre 13 (subvention investissement)	8 781.00
Chapitre 16 (remboursement emprunts)	80 136.00
Chapitre 20 (frais d'études)	10 000.00
Chapitre 21 (immobilisations corporelles)	765 883.18
Soit un total de	1 125 170.66
RECETTES	
Chapitre 021 (virement section fonctionnement)	350 000.00
Chapitre 040 (opération d'ordre en section)	9 834.18
Chapitre 10 (FCTVA - Taxe Aménagement)	312 355.48
Chapitre 13 (subventions)	202 981.00
Chapitre 16 (emprunt)	250 000.00
Soit un total de	1 125 170.66

La séance est levée à 18h20.

Gérard Béal,
Maire de Flaviac

Maryvonne Audinos
Secrétaire

